

OBJECTIFS CPOM ETAT ARS en construction

- 1- Renforcer la performance médico-économique des acteurs de santé
- 2- Garantir la qualité, la sécurité et la pertinence des prises en charge
- 3- Garantir la continuité et l'égal accès au système de santé
- 4- Faire le choix de la prévention et agir tôt et fortement sur les déterminants de la santé

Priorités de la Direction de l'Organisation des Soins

- Veiller à la **qualité** de la prise en charge des patients
- Encourager la **coordination** entre acteurs de santé
- Accompagner la **modernisation** des établissements de santé

Les priorités de la DOS pour 2015 (1)

Veiller à la qualité de la prise en charge des patients :

- amélioration de la pertinence des actes et des soins (programme régional de gestion du risque (PRGDR)= >un plan d'action régional.
- priorité de l'ambulatoire (virage ambulatoire) et du recours à la médecine de ville, en privilégiant la prévention sur le soin.
- qualité et de sécurité des soins avec incitation financière(IFAQ).
- prise en charge en télémédecine : garantir partout un accès sécurisé aux spécialistes , éviter des déplacements inutiles (ex télédermatologie).
- réorganisation territoriale des structures pharmaceutiques et des laboratoires de biologie : mutualisations et mise en conformité.

Les priorités de la DOS pour 2015 (2)

Encourager la coordination entre acteurs de santé :

- Favoriser les structures regroupées ou coordonnées : MSP, pôles de santé, centres de santé, coordination territoriale d'appui,
- Maintenir une offre dans les territoires isolés : favoriser l'installation de médecins généralistes dans ces territoires (PTMG, PTMA, CESP, stages, PAPS), et la recomposition des ex-HL
- Poursuivre la transformation des réseaux en plate-forme d'appui
- Adapter la permanence des soins ambulatoires et maîtriser le volet financier
- Favoriser l'accès aux soins d'urgence dans les 30 minutes (développement des médecins correspondant de SAMU dans les zones éloignées des structures hospitalières)

Les priorités de la DOS pour 2015 (3)

Accompagner la modernisation des établissements de santé :

- construction d'une réponse **territorialisée** en optimisant les **coopérations** (GCS, pôles hospitaliers publics-privés, CHT puis GHT)
- **Adapter les structures aux besoins** de la population en prenant en compte :
 - la **dimension** territoriale (analyse des taux de recours, pratiques et organisations au regard des objectifs nationaux)
 - **l'efficience** (lutte contre les iatrogénies médicamenteuses, incitation à certaines prescriptions, optimisation des transports, et plus généralement, accompagnement des prescripteurs)
 - l'évolution des **modalités de prise en charge** (développement des alternatives à l'hospitalisation complète, accompagnement du retour à domicile) conformément au plan ONDAM,
 - les outils **GDR** (données partagées avec l'assurance maladie, contractualisation tripartite et MSAP),
 - les **outils** OMEDIT, ANAP, et issus du programme PHARE .

Les priorités de la DOS pour 2015 (4)

Accompagner les établissements dans leur adaptation sur la base de contrats de réalisation :

- Résorption des déficits (CREF) et apurement des emprunts sensibles (SFIL)
- En investissement, objectifs d'efficience et de retour sur investissement (référentiels nationaux ANAP, COPERMO, cahier des charges régionaux)
- En RH, adaptation des effectifs aux structures et aux prises en charge, amélioration de la qualité de vie au travail (prévention des risques psycho-sociaux)
- En adaptant leur offre de soins (CPOM, financements modulés en fonction de leur efficience et de leur activité, de leur participation aux travaux d'amélioration de la performance (PRGDR, mutualisation des activités et des équipements, amélioration de la performance interne => gestion des lits, blocs opératoire...) et de mise en conformité avec les bonnes pratiques comptables (certification des comptes, FIDES, comptabilité analytique)
- En matière de qualité et de sécurité:
 - recommandations de **bonnes pratiques** en ce qui concerne la pertinence des soins ou des actes, (futur plan d'actions pluriannuel régional d'amélioration de la pertinence des soins), contrats de bon usage et contrats d'amélioration des pratiques en établissements de santé (risques médicamenteux, infectieux et le risque de rupture de parcours)
 - **programme national de sécurité des patients**